



>TEMPS DE TRAVAIL<

« La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat ! »

STOP au VOL de Congés !

NON AUX 1607 Heures !

**5^{ème} groupe de travail entre vos organisations
syndicales et les représentants de l'administration
municipale**

UNE PARODIE DE DIALOGUE SOCIAL

**Afin de décider ensemble de la suite à donner à ces négociations
Nous vous invitons à participer à notre**

Assemblée générale

(posez 3h d'information syndicale)

Le Jeudi 8 juillet

De 10h à 12h

Devant mairie C.E.C

Suite à nos revendications, l'administration municipale accepte de faire un petit geste via les sujétions horaires les agent-e-s percevant l'IFSE majoré (collègues travaillant les dimanches, les nuits, en horaires décalés, en journée continue ou horaires coupés de plus de 3 heures) Et peut-être pour ceux ayant des sujétions pour travaux pénibles et insalubres (IFSE2)

Mais combien d'heures ou de jours cela représentera pour compenser la perte des congés?

Pas de réponse pour l'heure

Rappelez vous: pour passer de 1561 heures annuelles à 1607 h vous perdrez Toutes et Tous entre 4 et 6 jours de congés par an
Dés le 1^{er} janvier 2022

**Soit
2 congés annuels
1 journée de solidarité
1 Pont
Entre 1 et 4 jours d'ancienneté**



- ***Nous réclamons en plus la prise en compte des sujétions
- liées à l'âge
 - liées à l'usure professionnelle

Afin de décider ensemble de la suite à donner à ces négociations

**RDV jeudi 8/07 de 10h à 12h
Mairie C.E.C**



**TOUS ENSEMBLE
Rappelez-vous novembre 2016**